

EXTRAIT DU REGISTRE

AR - Prefecture

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211601687-20210614-20210604D-DE

Reçu le 15/06/2021

Nombre de conseillers : 2021

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un

Le 14 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2021

PRESENTS : MMES LESENNE – POT – TABEL

MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
HUBERT – SUTRE

ABSENTS : MMES CHARLES – GUÉRIN – SCHROEDER –
STAËL – MM DESLANDES – JUANOLA – LEROY

POUVOIRS : MME GUÉRIN a donné pouvoir à M BOIVENT

MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME TABEL

Monsieur BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2021-06-04 D

OBJET : Fixation des taux de promotion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Monsieur le Maire précise que la délibération doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 26 avril 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suite :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les ratios d'avancement de grade tels que présentés ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 15 juin 2021

Le Maire
Sébastien BOIVENT

